

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



Soudafoam SMX

Numéro de matière 50283

Mise à jour: 2.1.2017
Version: 4

Langue: fr-CH

Date d'édition: 17.9.2018
Page: 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

Soudafoam SMX

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Moussant pour polyuréthane
Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Permapack AG
Rue/B.P.: Reitbahnstrasse 51
Place, Lieu: 9401 Rorschach

Suisse

Téléphone: +41 71 844 12 12

Télécopie: +41 71 844 12 13

Service responsable de l'information:

Anwendungstechnik,

Téléphone: +41 (0) 71 844 12 12, E-mail: info@permapack.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox. Informationszentrum, Zürich,
Téléphone: +41 (0)44 251 51 51 ou Suisse: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Flam. Aerosol 1; H222 Aérosol extrêmement inflammable.

Compr. Gas; H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: **Danger**

Mentions de danger: H222
H280

Aérosol extrêmement inflammable.
Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence: P261
P280

Éviter de respirer les aérosols.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



Soudafoam SMX

Numéro de matière 50283

Mise à jour: 2.1.2017
Version: 4

Langue: fr-CH

Date d'édition: 17.9.2018
Page: 2 de 11

Marquage spécial

Texte pour l'étiquetage: Récipient sous pression. Protéger de la radiation solaire et de températures supérieures à 50 °C. Même après usage, ne pas ouvrir de force ni incinérer. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

2.3 Autres dangers

L'inhalation produit un effet narcotique/une sensation d'ivresse. Effet asphyxiant dans des concentrations importantes.

Un échauffement au-dessus de 50 °C provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.

Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosibles, plus lourds que l'air.

Peau, yeux: Risque d'irritation.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Mélange de substance active avec du gaz propulseur

Composants dangereux:

Ingrédient	Désignation	Teneur	Classification
N°CE 200-827-9 CAS 74-98-6	Propane	1 - 10 %	Flam. Gas 1; H220. Compr. Gas; H280.
N°CE 200-857-2 CAS 75-28-5	Isobutane, pur	1 - 20 %	Flam. Gas 1; H220. Compr. Gas; H280.
REACH 01-2119472128-37-xxxx N°CE 204-065-8 CAS 115-10-6	Éther méthylique	1 - 10 %	Flam. Gas 1; H220. Liquef. Gas; H280.

Teneur des mentions de danger (phrases H et EUH): voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales: En cas de malaises, consulter un médecin.

En cas d'inhalation: Veiller à un apport d'air frais. Appeler un médecin.

Après contact avec la peau:

En cas de contact avec la peau, rincer aussitôt abondamment avec de l'eau et du savon.

En cas de malaises, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



Soudafoam SMX

Numéro de matière 50283

Mise à jour: 2.1.2017
Version: 4

Langue: fr-CH

Date d'édition: 17.9.2018
Page: 3 de 11

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation: Maux de tête, nausée vertiges

En forte concentration, les vapeurs ont un effet anesthésiant.

Après contact avec la peau:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Dioxyde de carbone, mousse, poudre d'extinction

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aérosol extrêmement inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.

Il peut se dégager par ailleurs: oxydes d'azote (NOx), Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Indications complémentaires:

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau et les retirer si possible de la zone dangereuse.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir toute personne non protégée à l'écart. Eloigner toute source d'ignition.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Porter des vêtements de travail appropriés.

Assurer une aération suffisante. Éviter le contact avec la substance.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



Soudafoam SMX

Numéro de matière 50283

Mise à jour: 2.1.2017
Version: 4

Langue: fr-CH

Date d'édition: 17.9.2018
Page: 4 de 11

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.
Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosibles qui sont plus lourds que l'air. Ils s'épanchent au niveau du sol et peuvent causer un retour de flammes sur de grandes distances.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laisser durcir le matériel. Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.
Rinçage: avec acétone

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.
Aspirer les aérosols et/ou vapeurs se trouvant en haute concentration aux postes de travail.
Le mouvement d'air doit s'éloigner des personnes.
L'efficacité des installations doit être régulièrement contrôlée.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
En cas d'une aération insuffisante, utiliser un masque respiratoire.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Protéger de la radiation solaire et de températures supérieures à 50 °C.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Même après usage, ne pas ouvrir de force ni incinérer. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

À conserver au frais et au sec.
Prendre toutes les précautions nécessaires pour empêcher une infiltration dans le sol.
Durée de stockage maximale: 1 année

Conseils pour le stockage en commun:

Tenir à l'écart d'agents oxydants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



Soudafoam SMX

Numéro de matière 50283

Mise à jour: 2.1.2017
Version: 4

Langue: fr-CH

Date d'édition: 17.9.2018
Page: 5 de 11

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur seuil
74-98-6	Propane	Suisse: VLE	7200 mg/m ³ ; 4000 ppm
		Suisse: VME	1800 mg/m ³ ; 1000 ppm
75-28-5	Isobutane, pur	Suisse: VLE	7200 mg/m ³ ; 3200 ppm
		Suisse: VME	1900 mg/m ³ ; 800 ppm
115-10-6	Éther méthylique	Europe: IOELV: TWA	1920 mg/m ³ ; 1000 ppm
		Suisse: VME	1910 mg/m ³ ; 1000 ppm
106-99-0	1,3-Butadiène	Europe: BOELV: TWA	2,2 mg/m ³ ; 1 ppm
		Suisse: VME	11 mg/m ³ ; 5 ppm

8.2 Contrôle de l'exposition

Travailler sous une hotte. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

- Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.
Utiliser un filtre de type AX (= contre les vapeurs de liaisons organiques à point d'ébullition bas) conforme à la norme EN 14387.
S'il survient une élévation de la concentration: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Concerne propane en général:
En cas de dépassement de la concentration, utiliser un appareil isolant!
- Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374.
Type de gants: LDPE - Epaisseur du revêtement: 0,025 mm.
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.
- Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.
- Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
Conserver les vêtements de travail à part.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éloigner de surfaces chaudes, d'étincelles et de flammes nues.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Utiliser uniquement des appareils protégés contre les déflagrations.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



Soudafoam SMX

Numéro de matière 50283

Mise à jour: 2.1.2017
Version: 4

Langue: fr-CH

Date d'édition: 17.9.2018
Page: 6 de 11

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Forme: Aérosol Couleur: différentes couleurs
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Valeur pH:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d'inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aérosol extrêmement inflammable.
Limites d'explosibilité:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	0,900 g/mL
Solubilité:	dans solvants organiques
Solubilité dans l'eau:	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	(Propane) 2 - 3 log P(o/w) D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, une accumulation significative dans les organismes est peu probable.
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Indications diverses: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aérosol extrêmement inflammable.
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2 Stabilité chimique

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réceptif sous pression.
Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.
Réagit avec les acides et bases

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



Soudafoam SMX

Numéro de matière 50283

Mise à jour: 2.1.2017
Version: 4

Langue: fr-CH

Date d'édition: 17.9.2018
Page: 7 de 11

10.4 Conditions à éviter

Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.
Protéger de la radiation solaire et de températures supérieures à 50 °C.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Utiliser uniquement des appareils protégés contre les déflagrations.

10.5 Matières incompatibles

acides forts, bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: oxydes d'azote (NOx), Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques: Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.
Toxicité aiguë (dermique): Données non concluantes.
Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.
Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Données non concluantes.
Sensibilisation respiratoire: Manque de données.
Sensibilisation cutanée: Manque de données.
Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.
Cancerogénité: Manque de données.
Toxicité pour la reproduction: Manque de données.
Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.
Danger par aspiration: Manque de données.

Autres informations: Indication sur Propane:
LC50, Rat, par inhalation: 513 mg/L/4h
LC50, Rat, par inhalation: 280000 ppm/4h
Indication sur Isobutane:
LC50, Rat, par inhalation: >50 mg/L/4h
Indication sur Oxyde de diéthyle:
LC50, Rat, par inhalation: 309 mg/L/4h
LC50, Rat, par inhalation: 163991 ppm/4h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



Soudafoam SMX

Numéro de matière 50283

Mise à jour: 2.1.2017
Version: 4

Langue: fr-CH

Date d'édition: 17.9.2018
Page: 8 de 11

Symptômes

En cas d'inhalation: Maux de tête, nausée vertiges
En forte concentration, les vapeurs ont un effet anesthésiant.
Après contact avec la peau:
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Indication sur Propane:
Toxicité pour le poisson:
LC50: >1000 mg/L/96 h
Indication sur Oxyde de diéthyle:
Toxicité pour le poisson:
LC50: >1000 mg/L/96 h
Toxicité pour la daphnia: LC50 daphnia magna (puce d'eau géante):>4400 mg/L/48 h

Indications diverses: Indication sur Propane:
Facteur de bioconcentration (FBC): 9-25 (poissons)
log P(o/w): 2-3
Indication sur Isobutane:
Facteur de bioconcentration (FBC): 20-52 (poissons)
Facteur de bioconcentration (FBC): 20-52 (daphnia magna (puce d'eau géante))
log P(o/w): 2,76-2,88
Indication sur Oxyde de diéthyle:
Log P(o/w): 0,10

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Biodégradabilité:
Indication sur Propane: 70 % (OECD 301 E).
Indication sur Isobutane: 72,6%/35d, 50%/16-26d
Indication sur Oxyde de diéthyle: 5%/28d (OECD 301 A).
Difficilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:
(Propane) 2 - 3 log P(o/w)
D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, une accumulation significative dans les organismes est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



Soudafoam SMX

Numéro de matière 50283

Mise à jour: 2.1.2017
Version: 4

Langue: fr-CH

Date d'édition: 17.9.2018
Page: 9 de 11

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 16 05 04* = Matières dangereuses contenant des gaz en récipients sous pression.
* = Soumis à une documentation.

Recommandation: Même après usage, ne pas ouvrir de force ni incinérer.
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères.

Conditionnement

Code de déchet: 15 01 10* = Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
* = Soumis à une documentation.

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
UN 1950

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, ADN: ONU 1950, AÉROSOLS
IMDG: UN 1950, AEROSOLS
IATA-DGR: UN 1950, AEROSOLS, inflammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN: Classe 2, Code: 5F
IMDG: Class 2, Subrisk -, see SP63
IATA-DGR: Class 2.1



14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IATA-DGR:
néant
IMDG: -

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin - IMDG: non

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



Soudafoam SMX

Numéro de matière 50283

Mise à jour: 2.1.2017
Version: 4

Langue: fr-CH

Date d'édition: 17.9.2018
Page: 10 de 11

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Panneau d'affichage: ADR: Numéro ONU UN 1950
RID: Classe de danger 23, Numéro ONU UN 1950
Etiquette de danger: 2.1
Dispositions particulières: 190 327 344 625
Quantités limitées: 1 L
EQ: E0
Conditionnement - Instructions: P207 LP200
Conditionnement - Dispositions particulières: PP87 RR6 L2
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé:
MP9
Code de restriction en tunnel: D

Transport par voie fluviale (ADN)

Etiquette de danger: 2.1
Dispositions particulières: 190 327 344 625
Quantités limitées: 1 L
EQ: E0
Équipement nécessaire: PP - EP - A
aération: VE01,VE04

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS: F-D, S-U
Dispositions particulières: 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959
Quantités limitées: See SP277
Excepted quantities: E0
Conditionnement - Instructions: P207, LP200
Conditionnement - Réglementations: PP87, L2
IBC - Instructions: -
IBC - Réglementations: -
Instructions réservoirs - IMO: -
Instructions réservoirs - UN: -
Instructions réservoirs - Réglementations: -
Arrimage et manutention: SW1 SW22
Séparation: SG69
Propriétés et observations: -
Groupe de ségrégation: none

Transport aérien (IATA)

Etiquette de danger: Flamm. gas
Excepted Quantity Code: E0
Passenger and Cargo Aircraft: Ltd.Qty.: Pack.Instr. Y203 - Max. Net Qty/Pkg. 30 kg G
Passenger and Cargo Aircraft: Pack.Instr. 203 - Max. Net Qty/Pkg. 75 kg
Avion-cargo uniquement: Pack.Instr. 203 - Max. Net Qty/Pkg. 150 kg
Dispositions particulières: A145 A167 A802
Emergency Response Guide-Code (ERG): 10L

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



Soudafoam SMX

Numéro de matière 50283

Mise à jour: 2.1.2017
Version: 4

Langue: fr-CH

Date d'édition: 17.9.2018
Page: 11 de 11

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - Suisse

Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)

24 % en poids = 216 g/L

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Remise de produits chimiques: Uniquement pour utilisateurs professionnels.

Directives nationales - États-membres de la CE

Teneur en composés organiques volatils (COV):

24 % en poids = 216 g/L

Directives nationales - Allemagne

Classe de stockage: 2B = Aérosols

Classe de risque pour le milieu aquatique:

2 = Présente un danger pour l'eau.

Indications relatives à une limitation de la durée de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes ou allaitantes.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H220 = Gaz extrêmement inflammable.

H222 = Aérosol extrêmement inflammable.

H280 = Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Raison des dernières modifications:

ADR/RID 2017, IMDG 2017

Créée:

2.3.2013

Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir section 1: Service responsable de l'information

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Clause de non-responsabilité: Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

